

**ODCV** ■ Les élèves de 6<sup>e</sup> commencent l'année à Chamonix ou Oléron

# Début des séjours d'intégration

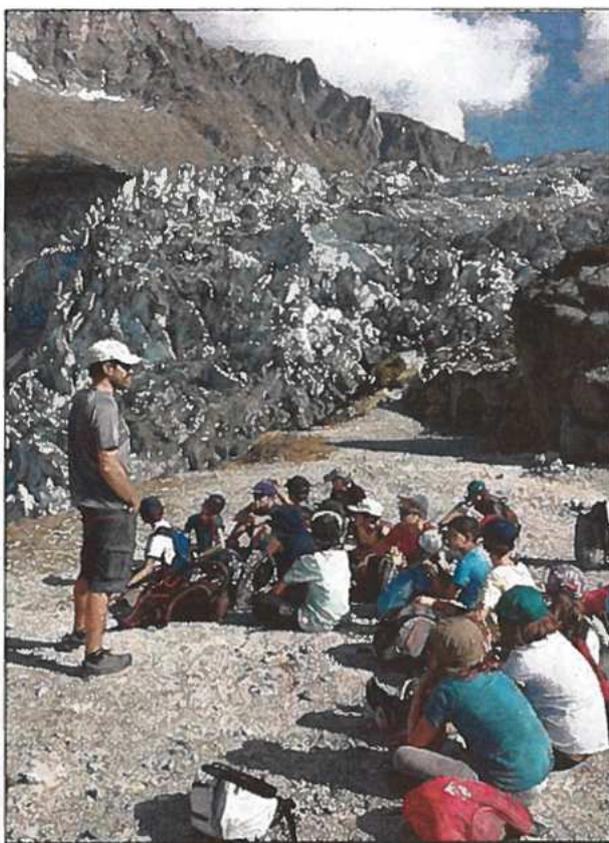
Pour bien commencer l'année, les sixièmes du département peuvent participer à des séjours d'intégration avec l'ODCV. Destination Oléron ou Chamonix.

**A**près la rentrée 2016, l'ODCV relance les séjours d'intégration des collégiens des classes de 6<sup>e</sup> du département.

Créés en 2010, ces séjours se déroulent dans les propriétés du Département, à La Martière-Oléron et aux chalets des Aiguilles de Chamonix, de septembre aux vacances de Toussaint.

Ils permettent aux néo-collégiens de mieux se connaître, de tisser des liens entre eux et avec les adultes de l'établissement (professeurs, mais pas seulement). Il se crée ainsi une ambiance de classe propice aux apprentissages dans une plus grande sérénité, où les incivilités se raréfient.

Tous les établissements qui y ont déjà participé notent le rôle positif de ces séjours, de la cohésion ainsi procurée aux classes, de l'élan solidaire et de la coopération sur lequel la communauté éducative surfe tout au long de l'an-



**ODCV.** Des séjours découverte et intégration pour les élèves de 6<sup>e</sup>.

née scolaire.

En plus d'activités sportives fédératrices (char à voile à Oléron ; escalade et

randonnée à Chamonix), les élèves sont aussi sensibilisés au milieu naturel qui les entoure, à sa préservation, aux problémati-

ques du développement durable.

De même, grâce aux activités proposées par les animateurs des centres et par les équipes éducatives des collèges, les élèves sont aussi éduqués au vivre ensemble, au respect des différences, que ce soit au sein du centre qui les accueille, que dans leur établissement et plus largement dans la cité.

**Plus de 400  
élèves corréziens  
concernés**

Pour l'édition 2016, Chamonix accueillera pour cinq jours le collège de Neuvic ; la résidence de La Martière recevra durant quatre jours les collèges de Treignac, Allasac et Uzerche. Le collège Victor-Hugo de Tulle enverra des classes sur les deux sites. L'ensemble du dispositif concernera plus de 400 élèves.

Enfin, grâce à la participation du Conseil départemental, le montant restant à la charge des familles n'est que de 99 €. ■